



Échevinat du Développement économique
Agence de développement local de Flémalle

Grand'Route, n° 302-304 • 4400 Flémalle
T : 04/234.89.04 • F : 04/234.88.61
M : adl@flemalle.be

**DEMANDE D'OCTROI DE PRIMES
POUR LA RENOVATION ET L'EMBELLEMENT DE FACADES COMMERCIALES**
Règlement adopté par le Conseil communal, en date du 26 janvier 2018

Immeuble concerné par la rénovation ou l'embellissement

Nom du commerce :

Activité :

Adresse :

Coordonnées du demandeur

NomPrénom :

Qualité : propriétaire/exploitant (biffer la mention inutile)

Société (coordonnées complètes) :

.....

Numéro d'entreprise :

Adresse :

Mail

Téléphone : GSM.....

N° de compte bancaire sur lequel pourra être versé le subside
(à mentionner IMPERATIVEMENT) : BE.....

Nature et estimation des travaux

Natures des Travaux	Montants (en euros)	Commentaires
Rénovation ou remplacement des châssis, fenêtres et portes extérieurs et/ou corniches		
Remise en état de propreté des façades et pignons par divers procédés, ainsi que par application de peinture, enduit ou crépi		
Rejointoyage des façades et pignons		
L'établissement de la vitrine, en retrait de la façade		
La pose ou le remplacement d'enseigne ou de procédés de publicité agréés par le Collège communal		
Autres (veuillez préciser) :		
TOTAL		

Je soussigné(e) Monsieur/Madame

- accepte les conditions du [règlement communal relatif à la prime à la rénovation de la façade d'un rez-de-chaussée commercial](#) arrêté par le conseil communal du 26 janvier 2018, et délivrera tout document sollicité par l'Administration communale dans le cadre de la présente demande.
- joint à la présente :
 - une photographie couleur récente de la façade (format minimum : 6 x 9 cm);
 - une photocopie de la carte d'identité du demandeur
 - Une estimation des coûts des travaux projetés tel qu'établi par un entrepreneur enregistré
 - Un document juridique relatif à l'occupation des locaux par le demandeur (titre de propriété, bail,...)
 - Un permis d'urbanisme relatif aux travaux concernés, si applicable
 - Une attestation de l'ONSS prouvant que je suis en règle avec la législation sociale
 - Une attestation du SPF Finances prouvant je suis en règle avec la législation fiscale
 - Tout autre document attestant le respect des dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité, notamment la législation urbanistique, environnementale, sociale et fiscale.
- s'engage, en cas de fermeture du commerce dans les 3 années à dater de la demande, à rembourser le montant de la prime dans son intégralité.

Le20.....

Le propriétaire/l'exploitant
(signature)